

**COMPTE-RENDU  
des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 05 AVRIL 2019**

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 11

Sous la présidence de Monsieur Patrick KLEIN, Maire

Membres présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc WAGNER, Marie-Madeleine MUNICH, Christian AMEREIN,  
Monique NIRRENGARTEN, Sabine OSWALD, Elisabeth RAUSCH,  
Frédéric MORIAN, Céline FEITH, Bruno MEUNIER, Philippe  
OBERHAUSER

Absent(s) excusé(s) :

Mme KELLER Catherine donne procuration à M. OBERHAUSER  
Philippe

M. HEITZMANN Jean-Paul donne procuration à Mme MUNICH Marie-  
Madeleine

M. SCHAEFFER Paul donne procuration à Mme FEITH Céline

Mme LAGHZAOUI Fatima donne procuration à M. MEUNIER Bruno

Date de convocation : 28 mars 2019 - Ouverture de séance : 20H05

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019
3. Approbation des Comptes de Gestion - Année 2018
4. Adoption des Comptes Administratifs - Année 2018
5. Affectation du résultat 2018
6. Demandes de subventions
7. Fiscalité directe locale 2019
8. Adoption des Budgets Primitifs – Année 2019
9. Indemnités de fonction des élus locaux
10. Service eau potable : Signature d'une convention pour l'assistance technique à l'exploitation du service d'eau potable
11. Finances : Remboursement de frais à un tiers
12. Finances : Admission en non-valeur
13. Fédération départementale des Maires et des Présidents des EPCI de la Moselle : Proposition d'adhésion
14. Divers



Le Maire accueille les membres du Conseil Municipal. Il demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Aménagement d'une aire de jeux et de loisirs.

Les membres de l'assemblée sont favorables à l'ajout de ce point. Puis, il entame l'ordre du jour.

---

**2019-08. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

POINT 1 CM DU 05 AVRIL 2019

---

M. Bruno MEUNIER est désigné secrétaire de séance.

---

**2019-09. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2019**POINT 2 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

**2019-10. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – ANNEE 2018**POINT 3 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire propose de présenter les trois comptes de gestion et de passer au vote après communication des résultats.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection.

**2019-10.1 Budget Général**

Le Compte de Gestion établi par le Comptable Public retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2018. Il doit concorder avec le Compte Administratif 2018 puisqu'il comporte des résultats de clôture identiques à ceux du Compte Administratif 2018 qui reflète la comptabilité de l'ordonnateur.

**Après présentation et délibération,  
Le Conseil Municipal,**

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public de Bitche au titre de l'exercice 2018,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2018 suivants :

<b>Compte de gestion</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat de l'exercice	+ 244 570,03 €	- 35 188,18 €
Résultat reporté N-1	+ 381 830,69 €	+ 39 625,64 €
Affectation N-1		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 626 400,72 € (1)</b>	<b>+ 4 437,46 € (2)</b>
	<b>TOTAL (3) = (1)+(2)</b>	<b>+ 630 838,18 €</b>

- approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public.

**2019-10.2 Service public de l'eau**

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public de Bitche au titre de l'exercice 2018,

**Après présentation et délibération,  
Le Conseil Municipal,**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2018 suivants :

<b>Compte de gestion</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat de l'exercice	+ 30 866,78 €	- 5 892,74 €

Résultat reporté N-1	+ 151 046,19 €	+ 23 306,06 €
Affectation N-1		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 181 912,97 € (1)</b>	<b>+ 17 413,32 € (2)</b>
	<b>TOTAL (3) = (1)+(2)</b>	<b>+ 199 326,29 €</b>

- approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public.

### **2019-10.3 Budget annexe : Lotissement St Hubert 3è tranche**

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public de Bitche au titre de l'exercice 2018,

**Après présentation et délibération,  
Le Conseil Municipal,**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2018 suivants pour le budget du lotissement St Hubert 3è tranche :

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	- 8 439, 60 €	-15 540,60 €
Résultat reporté N-1	+ 18 793,11 €	- 1 998,57 €
Affectation N-1		
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 10 353,51 € (1)</b>	<b>- 17 539,17 € (2)</b>
	<b>TOTAL (3) = (1)+(2)</b>	<b>- 7 185,66 €</b>

- approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public.

---

## **2019-11. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

POINT 4 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les trois comptes administratifs après la présentation de ces derniers.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection de procéder de la sorte.

### **2019-11.1 Budget Général**

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 par chapitre. Après présentation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil avant le vote.

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de M. Jean-Marc WAGNER, Adjoint au Maire, approuve à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Compte Administratif 2018 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 626 533,21 €

Recettes : 871 103,24 €

**Résultat de l'exercice : Excédent : + 244 570,03 €      Résultat N-1 : + 381 830,69 €**

Note : Affectation à la section d'investissement (55 562,54 €)

Soit un excédent de fonctionnement de + 570 838,18 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 123 402,20 €

Recettes : 88 214,02 €

**Les restes à réaliser de l'année 2018 sont arrêtés à :**

Dépenses : 60 000,00 €

Recettes : 0,00 €

**Résultat de l'exercice : Déficit : - 95 188,18 €      Résultat N-1 : + 39 625,64 €**

Soit un déficit d'investissement de - 55 562,54 €

**RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT : + 570 838,18 €**

*M. OBERHAUSER Philippe s'interroge sur la réalisation du projet de piste cyclable reliant la commune à la zone artisanale rue des Genêts.*

*M. le Maire indique que les pistes cyclables sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Il rajoute qu'il existe des subventions pour ce type d'infrastructures.*

### **2019-11.2 Service public de l'eau potable**

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 du service de l'eau potable par chapitre. Après présentation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil avant le vote.

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de M. Jean-Marc WAGNER, Adjoint au Maire, et sans la présence du Maire, approuve à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Compte Administratif 2018 du service de l'eau potable comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 96 390,58 €

Recettes : 127 257,36 €

**Résultat de l'exercice : Excédent: + 30 866,78 €      Résultat N-1 : + 151 046,19 €**

Soit un excédent de fonctionnement de + 181 912,97 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 17 863,74 €

Recettes : 11 971,00 €

**Résultat de l'exercice : Déficit : - 5 892,74 €      Résultat N-1 : + 23 306,06 €**

Soit un excédent d'investissement de + 17 413,32 €

**RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT : + 199 326,29 €**

### **2019-11.3 Budget annexe : Lotissement St Hubert - 3è tranche**

Le Maire présente le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement St Hubert 3è tranche par chapitre. Après présentation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil avant le vote.

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de M. Jean-Marc WAGNER, Adjoint au Maire, approuve à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement St Hubert - 3è tranche comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 14 880,65 €

Recettes : 6 441,05 €

**Résultat de l'exercice** : Déficit : - 8 439,60 €                      *Résultat N-1* : + 18 793,11 €

Soit un excédent de fonctionnement de + 10 353,51 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 17 539,15 €

Recettes : 1 998,55 €

**Résultat de l'exercice** : Déficit : + 15 540,60 €                      *Résultat N-1* : - 1 998,57 €

Soit un déficit d'investissement de - 17 539,17 €

**RESULTAT GLOBAL : DEFICIT : - 7 185,66 €**

---

## **2019-12. AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

POINT 5 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire rejoint la salle du conseil municipal pour délibérer sur l'affectation du résultat.

### **2019-12.1 Budget général :**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'adoption ce jour du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 244 570,03 € et un déficit d'investissement de 95 188,18 €,

**DECIDE**, moins une abstention (Mme RAUSCH), d'affecter le résultat cumulé d'exécution au Budget Primitif 2019 comme suit :

- Affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 55 562,54 € (C/1068)
- L'excédent d'investissement (+ 4 437,46 €) est reporté en recettes d'investissement-compte 001
- L'excédent de fonctionnement (+ 570 838,18 €) est reporté en recettes de fonctionnement - compte 002.

### **2019-12.2 Service public de l'eau potable :**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'adoption ce jour du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif présente un résultat excédentaire dans les deux sections,

**DECIDE**, moins une abstention (Mme RAUSCH), d'affecter le résultat cumulé d'exécution au Budget Primitif 2019 comme suit :

- L'excédent d'investissement (+ 17 413, 32 €) est reporté en recettes d'investissement - compte 001.
- L'excédent de fonctionnement (+ 181 912,97 €) est reporté en recettes de fonctionnement - compte 002.

### **2019-12.3 Budget annexe : Lotissement St Hubert – 3è tranche:**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'adoption ce jour du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 353,51 € et un déficit d'investissement de 17 539,17 €,

**DECIDE**, moins une abstention (Mme RAUSCH), d'affecter le résultat cumulé d'exécution en report à nouveau au Budget Primitif 2019.

---

## **2019-13. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

POINT 6 CM DU 05 AVRIL 2019

---

### **2019.13.1 Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Les Verriers**

Le Maire indique qu'il a réceptionné une demande de subvention de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Les Verriers représentée par le Lieutenant Gabriel MULLER, Chef de Centre du CII Montbronn-Enchenberg regroupant les sections des communes de Goetzenbruck-Lemberg, de Meisenthal, de Soucht, de Saint-Louis-Lès-Bitche et de Montbronn-Enchenberg qui sollicite une subvention de 300 euros pour permettre de développer la toute jeune association qui regroupe les jeunes sapeurs-pompiers de notre secteur.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE**

d'accorder une subvention de 300 euros à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Les Verriers.

### **2019.13.2 Association de la Prévention Routière de Moselle**

Le Maire propose de verser une subvention à l'association de la Prévention Routière qui intervient régulièrement dans les écoles et au Collège.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE**

d'accorder une subvention de 100 euros à l'association de la Prévention Routière de Moselle.

---

## **2019-14. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019**

POINT 7 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Les conseillers ont été destinataires de l'état 1259 relatif à la fiscalité directe locale pour l'année 2019. Le Maire donne lecture des bases prévisionnelles et du produit fiscal attendu pour 2019 avec les taux actuellement en vigueur :

<b>Taxes</b>	<b>Taux communaux 2018</b>
Taxe d'habitation	12,65 %
Taxe foncière – bâti	12,95 %
Taxe foncière – non bâti	79,72 %

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2019.

---

## **2019-15. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2019**

POINT 8 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire présente les propositions budgétaires et soumet au Conseil Municipal les budgets primitifs 2019. Le Maire propose de présenter les trois budgets primitifs et de passer au vote après communication des propositions.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection.

### **2019-15.1 Budget général 2019**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte** à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Budget Primitif 2019 arrêté à :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 371 492,18 €

Recettes : 1 371 492,18 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 874 849,00 €

Recettes : 874 849,00 €

*M. OBERHAUSER s'interroge sur le virement de 505 000 euros à la section d'investissement et demande si les travaux programmés cette année seront réalisés.*

*M. le Maire explique que cette somme financera en partie les travaux d'aménagements de sécurité aux entrées et dans la traversée de l'agglomération. Il ajoute que la capacité d'autofinancement de la commune est satisfaisante ce qui permet également de limiter le recours à l'emprunt.*

### **2019-15.2 Budget du service de l'eau**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte** à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Budget Primitif du service de l'eau potable 2019 arrêté en suréquilibre pour la section de fonctionnement à :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 246 897,68 €

Recettes : 310 373,97 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 86 511,00 €

Recettes : 86 511,00 €

### **2019-15.3 Budget annexe du lotissement St Hubert - 3è tranche**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte** à la majorité, moins trois abstentions (Mme RAUSCH, M. OBERHAUSER), le Budget Primitif 2019 du budget annexe du lotissement St Hubert - 3è tranche arrêté à :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 57 489,00 €

Recettes : 57 489,00 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 38 559,00 €

Recettes : 38 559,00 €

---

### **2019-16. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX**

POINT 9 CM DU 05 AVRIL 2019

---

En référence à la délibération du conseil municipal du 21 mars 2017 relative aux indemnités de fonctions des élus locaux,

Conformément aux articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Conformément au décret n°2016-670 du 25 mai 2016 relative à l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1er février 2017

Conformément au décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

Conformément au décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,

et dans la cadre de la réactivation du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le calcul des indemnités de fonction des élus se base sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Afin de régulariser la situation et suite à la demande du Centre des Finances Publiques qu'il ne doit figurer dans la décision l'indice brut terminal, le Maire propose de se conformer à la réglementation en vigueur et de procéder au rattrapage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- **D'APPLIQUER** rétroactivement l'indice brut terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus locaux à compter du 1er janvier 2019,
- **DE PROCEDER** à la régularisation des indemnités versées.

Il est précisé que le montant des indemnités est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Les taux appliqués au Maire (35,60 %) et aux adjoints (13,70%) restent inchangés.

---

### **2019-17. SERVICE EAU POTABLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE**

POINT 10 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire présente la convention relative à l'assistance technique de la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux dans le cadre de l'exploitation du service d'eau potable en régie directe. L'assistance concerne notamment l'intervention sur les équipements du service (forage, station de pompage et de distribution avec neutralisation, réservoir semi-enterré, surpresseur, télégestion), la surveillance de l'installation de la station de pompage et de traitement avec service d'astreinte et des interventions ponctuelles à la demande de la commune (nettoyage annuel des



ouvrages, interventions urgentes liées au fonctionnement des ouvrages, recherche et réparations de fuites, autres prestations liées au réseau AEP)

Il propose au conseil d'approuver la convention pour garantir le bon fonctionnement du service.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE**, à la majorité moins une abstention (Mme RAUSCH), les termes de la convention relative à l'assistance technique à l'exploitation du service d'eau potable en régie directe de la commune,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour l'assistance technique à l'exploitation du service d'eau potable avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux et tout document afférent,

- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

---

### **2019-18. FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN TIERS**

POINT 11 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire indique que Mme Pascale AMEREIN a confectionné diverses décorations pour la cérémonie des vœux et du repas des seniors qui se sont déroulés en janvier dernier.

A ce titre, elle a procédé personnellement à des achats auprès de fournisseurs suivants :

- Bricomarché – Bitche : Pochette de lettres adhésives : 15,80 €

- Action – Haguenau Schweighouse : Branches avec feuilles, branche d'orchidée, figurines en métal et des roses pailletées : 23,88 €

- L'éclat de Verre – Les Ulis : cadres caisses américaines en bois brut : 40,95 €

soit un total de 80,63 euros.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** à la majorité, moins une abstention (M. AMEREIN), de procéder au remboursement de la somme de 80,63 euros à Mme Pascale AMEREIN domiciliée 33 Grand Rue à LEMBERG.

---

### **2019-19. FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR**

POINT 12 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire indique que le Comptable du Trésor lui a fait parvenir un état d'impayés.

L'ensemble des créances concerne des factures de consommation d'eau pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 et s'élèvent à la somme de 1 118,85 €.

Ayant procédé à l'ensemble des poursuites possibles, le Comptable Public n'est plus en mesure de recouvrer ces sommes.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** d'admettre en non-valeur les états d'impayés dans sa globalité, soit

- 1 118,85 € pour des impayés relatifs à la facturation de consommation d'eau potable pour les années 2014 à 2017,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

---

### **2019-20. FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DES EPCI DE LA MOSELLE : PROPOSITION D'ADHESION**

POINT 13 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire propose d'adhérer à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents des EPCI de la Moselle. Le montant de la cotisation s'élève à 75 euros pour notre commune.

**APRES DELIBERATION,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** d'adhérer à la Fédération Départementale des Maires et des Présidents des EPCI de la Moselle.

---

**2019-21. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS**

POINT 14 CM DU 05 AVRIL 2019

---

Le Maire passe la parole à M. MEUNIER Bruno et à Mme FEITH Céline.

M. MEUNIER indique qu'il y a deux propositions (Société SATD de RUSS et Société EPSL de LINGOLSHEIM) suite à la consultation effectuée et explique les propositions de la société SATD de RUSS (Bas-Rhin) transmis au préalable aux conseillers municipaux.

Il fait état des jeux à acquérir et demande aux conseillers de faire un choix entre l'installation d'un sol en gravillon ou un sol amortissant coulé.

M. AMEREIN indique qu'il doit également être prévu l'installation d'une clôture avec un portillon et de bancs.

**APRES DEBAT,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** par 8 voix (Mmes MUNICH, NIRRENGARTEN, OSWALD, RAUSCH, MM. AMEREIN, HEITZMANN, OBERHAUSER et WAGNER) pour l'installation d'un sol souple amortissant coulé contre 6 voix (Mmes FEITH, KELLER, LAGHZAOUI, MM. MEUNIER, MORIAN, SCHAEFFER) pour un sol en gravillon, moins une abstention (M. KLEIN).

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société SATD de RUSS (Bas-Rhin) pour la somme de 39 391,83 euros HT soit 47 270,20 euros TTC.

- **CHARGE** le Maire de passer commande pour que l'aménagement de l'aire de jeux et de loisirs puisse se faire dans les meilleurs délais.

---

**2019-22. DIVERS : /**

POINT 15 CM DU 05 AVRIL 2019

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H10.

Suivent les signatures des membres présents.

Fait à LEMBERG, 15 avril 2019.

**SIGNÉ**  
Le Maire,  
Patrick KLEIN

**SIGNÉ**  
Bruno MEUNIER,  
Secrétaire de séance